

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

---

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT  
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 26 Rect.

Cet amendement, mis en distribution sous le n° 26, a été déclaré irrecevable en application de l'article 98 du Règlement.